



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés d'utilisation du guichet unique des formalités des entreprises

Question écrite n° 15102

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation, sur les difficultés des entreprises dans l'utilisation du guichet unique des formalités des entreprises. Sous la responsabilité de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), ce guichet unique a pour objectif de simplifier les procédures administratives pour les entreprises et de réduire les délais de traitement. Alors que ce guichet devait être opérationnel dès le 1er janvier 2023, les difficultés rencontrées par les entreprises ont rendu indispensable la mise en place d'une procédure de secours, prévoyant la coexistence de la plateforme Infogreffe avec le guichet unique pour laisser le temps à l'INPI de corriger les dysfonctionnements et pour garantir la continuité du service. Instaurée le 20 février 2023, cette procédure de secours a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2023, puis jusqu'au 31 décembre 2024 (arrêté publié au *Journal officiel* du 28 décembre 2023). Face aux dysfonctionnements persistants et aux inquiétudes qui demeurent, il lui demande quelles sont les dispositions prévues par le Gouvernement pour lever les blocages et difficultés pour que ce dispositif puisse enfin être opérationnel et performant.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15102

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 909

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)